

# Vaccin contre le tétanos et la diphtérie (Td)

Dans les 60 dernières années, la vaccination a sauvé plus de vies, au Canada, que n'importe quelle autre mesure sanitaire. Les vaccins aident notre système immunitaire à reconnaître et à combattre les bactéries et les virus qui causent les maladies.

## Le tétanos et la diphtérie sont des maladies évitables par la vaccination.

Le **tétanos** (ou trismus) est causé par une bactérie qui se trouve dans la terre, partout au monde. La bactérie produit une toxine dangereuse dans les 3 à 21 jours après avoir pénétré le corps par une coupure ou une lésion cutanée. La toxine cause un raidissement douloureux des muscles du corps. Dans les cas les plus graves, les muscles contrôlant la respiration sont affectés. En l'absence de traitement, 8 personnes sur 10 peuvent en mourir. Cette bactérie ne se transmet pas d'une personne à une autre.

La **diphtérie** est rare au Canada; toutefois, cette maladie grave est présente un peu partout dans le monde. Le bacille de la maladie se propage lorsque la personne infectée tousse ou éternue. Il peut également se transmettre par contact direct avec la peau de la personne infectée. Les symptômes sont une légère fièvre, un mal de gorge, de la difficulté à avaler, de la fatigue et une perte d'appétit. Une membrane d'un blanc grisâtre apparaît dans la gorge dans les 2 ou 3 premiers jours de la maladie, ce qui cause de graves problèmes comme l'obstruction des voies respiratoires et la suffocation. Dans les 2 à 5 premiers jours de la maladie, la bactérie produit une toxine dangereuse pouvant causer défaillance cardiaque et paralysie. En l'absence de traitement, 1 personne sur 10 peut en mourir.

## Comment peut-on prévenir ces maladies?

- Faites-vous vacciner. Quand vous et votre enfant recevez le vaccin, vous contribuez aussi à la protection des autres.
- Adoptez de bonnes pratiques sanitaires (p. ex., se laver les mains).

## Qui peut se faire vacciner gratuitement?

- Le vaccin est administré à tout enfant de 7 ans ou plus.
- Les adultes devraient recevoir ce vaccin tous les 10 ans s'ils ont déjà reçu une série de vaccins plus tôt dans leur vie.
- Le vaccin peut aussi être administré aux personnes ayant des coupures ou des blessures profondes et dont le dernier vaccin contre le tétanos remonte à plus de cinq ans.
- Les adultes qui n'ont jamais été vaccinés ou qui n'ont aucun souvenir d'avoir été déjà vaccinés.
- REMARQUE : Chez les jeunes enfants, le vaccin contre le tétanos et la diphtérie est combiné à d'autres vaccins comme ceux contre la coqueluche, la poliomyélite et le virus *Haemophilus influenzae* de type b. Ces vaccins sont administrés en une série d'injections.

## Qui ne devrait pas être vacciné?

- Toute personne souffrant d'une maladie grave, accompagnée ou non de fièvre, doit reporter à plus tard la vaccination.
- Toute personne ayant eu une réaction pouvant entraîner la mort à la suite de l'injection préalable d'une dose du vaccin contre le tétanos ou la diphtérie, ou à un de ses composants.
- Toute personne à qui l'on a administré un vaccin de rappel pour ces maladies, dans les 5 dernières années.
- Toute personne ayant contracté le syndrome de Guillain-Barré (GBS) dans les 6 semaines précédant la vaccination contre le tétanos. Ce syndrome est une affection rare qui entraîne l'affaiblissement voire la paralysie des muscles.

## Quelles sont les réactions les plus courantes au vaccin?

- **Les vaccins sont des produits sûrs et efficaces. En fait, il est bien plus dangereux d'être atteint de ces graves maladies que de se faire vacciner.**
- Des douleurs, des rougeurs et une enflure au point d'injection.
- Certaines personnes peuvent ressentir de la fatigue, des étourdissements, une fièvre légère ou des maux de tête.
- Ces réactions sont légères et ne durent généralement qu'un jour ou 2.
- Ne traiter la fièvre qu'après 6 à 8 heures suivant la vaccination **si** votre enfant ne se sent pas bien, s'il refuse de boire ou s'il a du mal à dormir.

De l'acétaminophène (Tylenol® et Tempra®) peut être administré contre la fièvre ou la douleur. Il ne faut PAS administrer d'AAS (Aspirin®) aux personnes de moins de 18 ans afin d'éviter toute apparition du syndrome de Reye.

Il est important de rester à la clinique pendant 15 minutes après une vaccination à cause de la possibilité extrêmement rare d'une réaction allergique constituant un danger de mort nommée anaphylaxie. Ce genre de réaction peut comprendre de l'urticaire, des problèmes respiratoires ou une enflure de la gorge, de la langue ou des lèvres. **Si cela se produit après avoir quitté la clinique, composez le 9-1-1 ou le numéro d'appel des secours locaux.** Une telle réaction peut être traitée et se produit dans moins d'un cas sur un million de vaccinations.

## À qui devez-vous signaler toute réaction au vaccin?

- Signalez dès que possible toute réaction inattendue ou indésirable à votre infirmière de la santé publique, à une infirmière praticienne ou à votre médecin.

### Communiquer avec une infirmière de la santé publique si :

- vous avez des questions ou des craintes concernant votre réaction ou la réaction de votre enfant à un vaccin.
- vous ou votre enfant avez dû aller chez le médecin, à l'hôpital ou dans un centre de soins de santé pour un symptôme pouvant être lié à la vaccination.

**Pour en savoir plus, communiquez avec vos services de santé publique locaux, votre médecin, votre infirmière praticienne, InfoSanté en ligne ou en composant le 811.**

## Que contient le vaccin?

**Td Adsorbées<sup>MC</sup>** contient de l'anatoxine tétanique, de l'anatoxine diphtérique, du phosphate d'aluminium, du chlorure de sodium et une quantité infime de formaldéhyde. Le vaccin ne contient ni thimérosal ni latex.

## Consentement des mineurs matures

Il est recommandé que les parents/tuteurs discutent du consentement à la vaccination avec leurs enfants. Le consentement s'adresse en premier lieu aux parents ou aux tuteurs. Toutefois, en Saskatchewan, les adolescents de 13 à 17 ans capables de comprendre les avantages et les réactions possibles à chaque vaccin, ainsi que les risques de ne pas être vaccinés, peuvent légalement consentir ou refuser la vaccination en présentant un consentement éclairé, en tant que mineur mature, au fournisseur de soins de santé.

Les feuillets d'information sur les vaccinations offertes par la province se trouvent à l'adresse suivante : [www.saskatchewan.ca/bonjour/](http://www.saskatchewan.ca/bonjour/).

Référence : Monographie du produit Td Adsorbées<sup>MC</sup>, 2012.

